

Région Centre

RAYMOND Claire
FERNANDES Camille
LEDOUX Nicolas
GENDRE Cédric

L'ensemble de cette fiche est à mettre en corrélation avec la fiche méthodologique construite par l'Observatoire du Développement Rural, disponible sur : <https://odr.supagro.inra.fr>

Fiche synthétique portant sur les programmes de la région Centre. La source principale est le PDR de chaque programme concerné

Unité de service de l'Observatoire du Développement Rural (0685)
24, Chemin de Borde Rouge - Auzeville
CS 52627
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Table des matières

Tables des matières et glossaire	1
Programme Centre – Val de Loire	2 – 6
<i>Enjeux, problématiques & atouts</i>	<i>2</i>
<i>Focus sur les enjeux de la région</i>	<i>3</i>
<i>Croisement entre les DP, les mesures et les besoins</i>	<i>4</i>
<i>Mesures et financement</i>	<i>5 - 6</i>

- ⇒ **A.B** : Agriculture Biologique
- ⇒ **A.F.O.M** : Atouts – Forces – Opportunités - Menaces
- ⇒ **D.P** : Domaine Prioritaire
- ⇒ **F.E.A.D.E.R** : Fond Européen Agricole pour le développement Rural
- ⇒ **I.A.A** : Industrie Agro-Alimentaires
- ⇒ **I.N.R.A** : Institut National de Recherche Agroécologique
- ⇒ **L.E.A.D.E.R** : Liaison Entre Action de Développement de l'Economie Rurale
- ⇒ **P.A.C** : Politique Agricole Commune
- ⇒ **P.B.S** : Production Brute Standard
- ⇒ **P.D.R** : Programme de Développement Rural
- ⇒ **R.D.R** : Règlement de Développement Rural
- ⇒ **S.A.U** : Surface Agricole Utile
- ⇒ **S.I.Q.O** : Signe d'Identification de Qualité et d'Origine

Enjeux

Selon le diagnostic de la région Centre-Val de Loire, l'industrie joue un rôle moteur dans le développement de l'économie régionale (23,7% de l'emploi total contre 18,6% au niveau national). Ainsi, elle est la sixième région en termes d'effectif salarié industriel avec 157 700 salariés en 2010. La région est réputée pour ses nombreuses activités artisanales et commerciales, mais aussi solidaires et associatives (37 000 entreprises et 92 000 salariés en 2010).

Le maillage urbain-rural de la région est relativement bien équilibré : 51% de la population régionale réside dans ses territoires ruraux (contre 29% au niveau national), ayant pour conséquence une faible densité de population (65,4 hab/km² contre 103 hab/km² au niveau national).

Au niveau agricole, la région Centre – Val de Loire est devenue en 2010 la première région agricole française en termes de S.A.U avec 2,31 millions d'hectares (soit 8,31% de la S.A.U métropolitaine). L'agriculture compte ainsi pour 3,37% des emplois régionaux contre 2,77% au niveau national. La région est classée première au rang européen de production de blé et d'oléagineux (71% de la S.A.U).

Problématiques

D'un point de vue économique, les revenus en zone rurale sont faibles (le PIB par habitant en zone rurale est de 82 contre 108 au niveau national) et sont accompagnés d'un éloignement de la population aux services de base et notamment en matière de santé (0,92 médecin généraliste libérale pour 1 000 habitants contre 1,10 au national).

En outre, 635 communes sont classées en zones agricoles défavorisées, représentant ainsi la moitié du territoire régional. Cependant, l'emprise agricole de ces communes, situées dans le Sud de la région, est relativement faible (48% dédiées à l'agriculture contre 69% pour la région). Ainsi, seulement 39,9% de la S.A.U régionale se retrouvent en zone défavorisée. Le diagnostic de la région note une forte variabilité de cette proportion par département : 70% dans l'Indre et l'Indre-et-Loire, 14% dans le Loir-et-Cher et 0% en Eure-et-Loir. De plus, avec 18 410 exploitations moyennes et grandes, la région est touchée par une baisse de 17% de son nombre d'exploitations entre 2000 et 2010. Dans le même temps, la P.B.S diminue de 5%.

La région est la quatrième région française en termes de superficie forestière avec 1 002 700 hectares (25% de la superficie régionale). Cependant, aucun statut de protection ne leur est attaché alors que celles-ci sont fortement menacées par la sécheresse.

Atouts : La région peut compter sur son potentiel touristique : avec 8,5 millions de touristes par an, elle génère trois milliard d'euros de consommation (pour 33 900 emplois, soit 3,2% de l'emploi régional). Le développement du tourisme vert y est prégnant : ainsi, en 2012, l'itinéraire de la Loire a été fréquenté par 802 000 cyclistes pour 23,7 millions d'euros de recettes.

Tableau 1 : Indicateurs à l'échelle Centre

Source : P.D.R

Indicateurs	Valeurs	Année
Population	2 562 227 (hab)	2012
Population des zones intermédiaires	1 252 929 (hab)	2012
Population des zones rurales	1 309 298 (hab)	2012
Exploitations agricoles	25 080 (exploitations)	2010
Exploitations ayant une production sous SIQO	10%	
Surface Agricole Utile- Totale	2 311 400 (ha) soit 59% de la superficie	2010
Surface en AB (certifiée)	18 310 (ha) soit 0,8% de la SAU	2010
Terres irriguées	317 970 (ha) soit 13,8% de la SAU	2010
Forêts et autres terres boisées	1 002 700 (ha) soit 25,6% de la superficie	2010
Cultures principales (part de la SAU)		
Terres arables	88,8%	2010
dont céréales	71%	
Prairies permanentes et pâturage	10%	2010
Cultures permanentes	1,2%	2010
Total des dépenses publiques	530 005 763 (euros courants)	

Dans la précédente programmation de la P.A.C (2007-2013), les Etats membres pouvaient décider de l'application réglementaire (Chatellier et al., 2011). A partir de 2014, ce sont les régions qui deviennent les nouvelles autorités de gestion. Ce nouveau mode de gestion de la P.A.C vient en complément de la réorientation des aides européennes survenue à la suite de la publication du bilan de santé (2008).

Pour le second pilier de la P.A.C, chaque région rédige son Programme de Développement Rural (P.D.R). Ce document s'appuie notamment sur une évaluation ex-ante, mobilisant ainsi un outil principal : un diagnostic A.F.O.M (Atouts – Forces – Opportunités – Menaces). Ce dernier a permis de mettre en évidence plusieurs besoins, propres à chacune des régions françaises. La liste des besoins émise par la région Centre est énumérée dans le tableau ci-contre.

Ces besoins ont ainsi été croisés avec les dix-neuf mesures du Règlement de Développement Rural Européen ainsi qu'avec les six priorités du développement rural (cf. note méthodologique). Cette logique a été mise en exergue dans le tableau n°3 ci-dessous.

Tableau 2 : Liste des besoins relevés par le P.D.R de la région Centre

N°	Enjeux
Agriculture - Forêt	
1	Capitaliser sur l'expérience des agriculteurs qui innovent
2	Mieux structurer l'offre de formation continue à l'échelle régionale
3	Faciliter la concrétisation des projets de transmission/installation et d'assurer la viabilité des reprises
4	Renforcer l'accompagnement des agriculteurs dans les différentes phases de la vie de l'exploitation
5	Améliorer la performance technico-économique des exploitations agricoles par l'investissement
6	Renforcer les investissements visant à sécuriser les filières végétales spécialisées face aux aléas climatiques
7	Conserver la biodiversité domestique
8	Encourager des systèmes de production plus vertueux par rapport à la gestion de l'eau et la biodiversité et le sol
9	Maintenir des activités d'élevage dans les exploitations en particulier en zone défavorisée
10	Inciter les agriculteurs à conserver leurs bonnes pratiques environnementales
11	Renforcer la coopération entre tous les acteurs de la filière forêt bois
12	Sous-priorité 5D
Agriculture – forêt – I.A.A	
13	Faciliter les conditions d'accès à l'innovation pour les PME de l'agro-alimentaire
14	Développer les formations en enseignement supérieur (au-delà du BTS) dans les filières agricoles et agroalimentaires
15	Accroître la transformation des produits agricoles sur le territoire régional pour créer de la valeur ajoutée
16	Améliorer la structuration de la filière alimentaire
17	Développer les signes officiels de qualité
18	Améliorer la promotion collective des produits régionaux
19	Sous-priorité 5C
Développement des territoires ruraux	
20	Renforcer les actions de préservation, de gestion et de valorisation de la biodiversité et des ressources naturelles
21	Renforcer le potentiel touristique de certains territoires
22	Réduire la fracture médicale pour un accès plus large et rapide aux soins
23	Renforcer l'ingénierie et l'animation territoriale par la mise en réseau des acteurs
24	Encourager l'innovation territoriale pour faire émerger des solutions partenariales adaptées aux spécificités du territoire
25	Développer les infrastructures du numériques dans le milieu rural
Plusieurs volets	
26	Disposer de programmes de recherche appliquée adaptés aux enjeux du territoire
27	Améliorer le potentiel pollinisateur des abeilles domestiques
28	Maîtriser le développement périurbain et préserver les espaces agricoles et forestiers
29	Accroître l'exploitation de la biomasse et des ressources forestières pour se substituer aux ressources fossiles
30	Avoir une approche différenciée de la gestion quantitative de l'eau

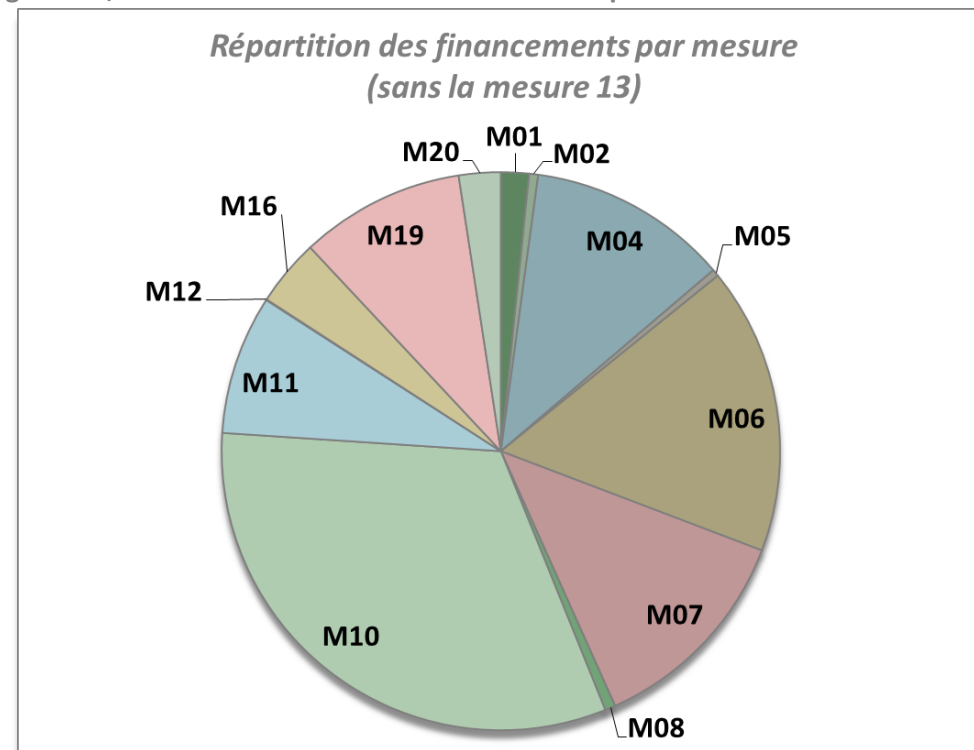
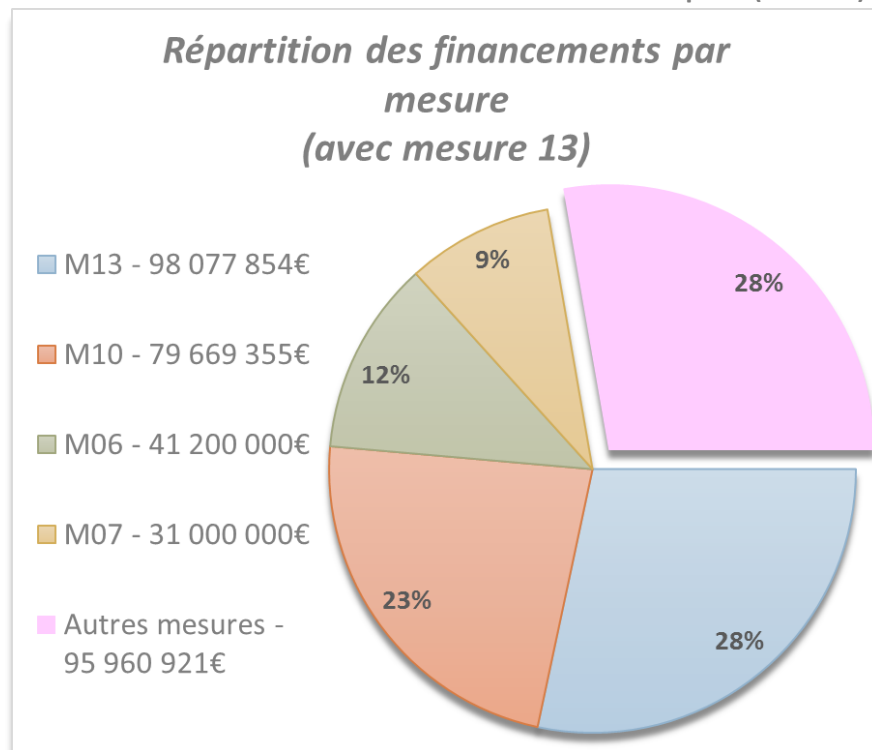
Tableau 3 : Croisement entre les domaines prioritaires européens, les mesures européennes et les besoins propres à la région Centre

		DOMAINES PRIORITAIRES DU CADRE STRATEGIQUE EUROPEEN																		
		INNOVATION			COMPETITIVITE			GESTION		RESTAURATION ET PRESERVATION			CHANGEMENT ENERGETIQUE					DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		
N°	Mesures du RDR 3	1a	1b	1c	2a	2b	2c	3a	3b	4a	4b	4c	5a	5b	5c	5d	5e	6a	6b	6c
1	Transferts de connaissances et actions d'information	B 01 B 04 B 14		B 02 B 04	B 04															
2	Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	B 03 B 04 B 21 B 30		B 03 B 04	B 04 B 05	B 03				B 21				B 05			B 30			
4	Investissements physiques	B 04 B 21 B 30		B 04	B 04 B 05			B 16 B 17		B 09 B 21			B 13	B 05			B 30			
5	Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention								B 06											
6	Aides à l'installation et au développement des exploitations agricoles et des entreprises	B 03 B 11 B 30		B 03		B 03											B 11 B 30	B 22	B 22	
7	Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	B 21								B 21								B 22	B 22 B 23	B 26
8	Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	B 30															B 30			
10	Mesures agroenvironnementales et climatiques	B 21								B 07 B 08 B 09 B 21 B 28	B 08									
11	Agriculture biologique	B 21								B 08 B 09 B 21	B 08									
12	Paievements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau									B 08	B 08									
13	Paievements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou à d'autres contraintes spécifiques (ICHN)	B 21								B 08 B 09 B 21	B 08									
16	Coopération	B 04 B 11 B 18	B 27	B 04	B 04 B 05			B 16 B 17 B 18 B 19		B 08	B 08			B 05			B 11			
19	Soutien au développement local L.E.A.D.E.R																		B 24 B 25	

Les principales mesures, représentant chacune plus de 9% du financement européen (FEADER) pour le programme sont les suivantes :

M13 Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (28%)
M10 Mesures agroenvironnementales et climatiques (23%)
M06 Développement des exploitations agricoles et des entreprises (12%)
M07 Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales (9%)

Ces mesures à elles seules constituent 72% du financement européen (FEADER) du programme, dont 28% de ce financement est illustré par la M13 ICHN.



Les autres mesures présentes dans le PDR Centre sont : M01 Transfert de connaissances et actions d'information, M02 Services de conseil, services d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation, M04 Investissements physiques, M05 Reconstitution du potentiel de production agricole endommagé par des catastrophes naturelle et mesures de prévention, M08 Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts, M11 A.B, M12 Paiement au titre de NATURA 2000 et de la directive-cadre sur l'eau, M16 Coopération, M19 Soutien au développement local L.E.A.D.E.R, M20 Assistance technique.

Mesure 13 : Paiements en faveur des zones soumises à contraintes naturelles ou à autres contraintes spécifiques (I.C.H.N)

La **mesure 13** a pour objectif de maintenir les activités d'élevages dans les zones défavorisées. En effet, les activités d'élevages sont bénéfiques à la fois pour la biodiversité (maintien des prairies, apports organiques ...) et pour l'environnement (diversification en comparaison aux grandes cultures). Il est donc nécessaire d'encourager leurs maintiens (B 09). Les domaines de l'eau et du sol doivent aussi être préservés (B 08).

Mesure 10 : Mesures agroenvironnementales et climatiques

La volonté de mobilisation de la **mesure 10** s'explique par l'intérêt accrue de celle-ci à vouloir développer des races et variétés rustiques, qui ne permettent pas de générer actuellement du profit économique. En effet, ces ressources peuvent être adaptées aux territoires régionaux (race ovine Solognote, race équine Percheronne, race asine Grand Noir du Berry) et pourraient ainsi permettre le développement de niches de production (B 07). En outre, l'accent est mis sur la préservation de la biodiversité notamment dans les domaines de l'eau et des sols (B 08). Ces enjeux sont aussi liés à la maîtrise du développement périurbain en permettant de préserver les espaces agricoles et naturels (B 28). Enfin, la mesure 10 a également pour objectif de maintenir les activités d'élevages en particulier dans les zones défavorisées (39,9% de la S.A.U). En effet, ces actions permettraient de lutter contre le risque de déprise agricole (B 09).

Mesure 06 : Développement des exploitations agricoles et des entreprises

Comme mis en évidence par le diagnostic, la région est touchée par une baisse de 17% de son nombre d'exploitations entre 2000 et 2010. Ainsi, pour enrayer cette baisse des installations et favoriser le renouvellement des générations, la **mesure 06** doit être un levier pour l'attractivité des filières agricoles et être adaptable à chaque besoin propre à chaque filière (B 03). En outre, le développement des exploitations agricoles et des entreprises doit également permettre une utilisation efficace de l'eau : actuellement, certaines exploitations sont dépendantes de l'eau, ce qui entraîne de multiples problèmes (forte tension sociale, impact sur l'environnement négatif etc.). Ainsi, il est nécessaire de diminuer les risques économiques de cette dépendance et de l'insécurisations de certains rendements qu'elle entraîne (B 30). En outre, cette région est la quatrième région française en termes de superficie forestière avec 1 002 700 hectares (25% de la superficie régionale). Cependant, la coopération et la synergie entre les acteurs est encore trop faible au sein de cette filière et cette mesure a ainsi été souscrite en vue de favoriser les liens entre les différents acteurs (B 11). Pour finir, cette mesure agit aussi sur le territoire notamment en réduisant la fracture médicale pour un accès plus large et plus rapide (B 22).

Mesure 07 : Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales

La région Centre – Val de Loire concentre d'importants pôles scientifiques (I.N.R.A, Universités de Tours et d'Orléans) mais ceux-ci n'ont pas encore assez de liens pour échanger le plus efficacement possible sur leurs différentes thématiques de travail. Les domaines visés par la **mesure 07** sont plus particulièrement l'autonomie alimentaire des animaux (via le développement des cultures de protéagineux sur le territoire régional), le renforcement de l'anticipation des risques sanitaires dans le domaine végétal et animal ainsi que la régénération des peuplements forestiers en lien avec la demande et les changements climatiques (B 26). En outre, le diagnostic a permis de mettre en exergue différentes caractéristiques touristiques de cette région notamment via le tourisme vert et « la Loire à vélo ». Cependant, il est nécessaire de rénover et d'adapter le parc des hébergements touristiques aux besoins des visiteurs (B 21). Tout comme la mesure 06, la lutte contre les déserts médiaux est également l'un des enjeux de cette mesure 07 (B 25). Enfin, cette dernière est également focalisée sur le développement et le maintien de partage d'information sur les problématiques liant monde rural et monde urbain (B 26).